

REMUNERATION DE LA SURVEILLANCE ET DE L'ANIMATION DES TEMPS PERISCOLAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

CATEGORIES D'AGENTS	MISSIONS	TAUX HORAIRE BRUT APPLICABLE A PARTIR DE LA RENTREE 2015/2016
NON ENSEIGNANTS VACATAIRES		
vacataires	surveillance / animation	9,53 €
vacataires	animation d'un atelier "Déclics" dans le cadre d'un projet d'activité élaboré	14,01 €
vacataires	surveillance des études	14,01 €
ENSEIGNANTS		
instituteur	surveillance / animation	10,37 €
professeur des écoles (classe normale)	surveillance / animation	11,66 €
professeur des écoles (hors classe)	surveillance / animation	12,82 €
instituteur	animation d'un atelier "Déclics" dans le cadre d'un projet d'activité élaboré	19,45 €
professeur des écoles (classe normale)	animation d'un atelier "Déclics" dans le cadre d'un projet d'activité élaboré	21,86 €
professeur des écoles (hors classe)	animation d'un atelier "Déclics" dans le cadre d'un projet d'activité élaboré	24,04 €
instituteur	surveillance des études	19,45 €
professeur des écoles (classe normale)	surveillance des études	21,86 €
professeur des écoles (hors classe)	surveillance des études	24,04 €
DIRECTEURS		
instituteur	forfait journalier "participation à l'organisation des temps périscolaires"	19,45 €
professeur des écoles (classe normale)	forfait journalier "participation à l'organisation des temps périscolaires"	21,86 €
professeur des écoles (hors classe)	forfait journalier "participation à l'organisation des temps périscolaires"	24,04 €